

ÉDITO

Le Mot du Maire

Nous sortons doucement de l'hiver avec les beaux jours en perspective. Les maisons secondaires s'ouvrent et la végétation repart à vive allure. Ce réveil du printemps implique plusieurs choses, dont les propositions de postes pour les emplois saisonniers à venir que vous retrouverez dans ce bulletin. Ces emplois sont principalement réservés à nos jeunes.

Vous trouverez également les informations utiles pour inscrire votre enfant dans notre école. L'accueil des enfants est pour nous une priorité et nous avons énormément investi tant dans notre école que sur l'accueil périscolaire. Chaque inscription compte puisque nous flirtons avec la limite de l'effectif qui impliquerait une nouvelle fermeture de classe.

Je vous souhaite une bonne lecture et à bientôt avant l'été pour un prochain journal.

Franck Gonnord



MANIFESTATIONS

Le Calendrier des évènements à venir :

- vendredi 7 mars 2025 : salle polyvalente – 19h00 – Le Pick'Nic*
- vendredi 4 avril 2025 : salle polyvalente – 19h00 – Le Pick'Nic*
- samedi 19 avril 2025 : salle de spectacle – 20h00 – Spectacle de danse contemporaine
- semaine du 22 au 25 avril 2025 : Activités vacances
- vendredi 2 mai 2025 : salle polyvalente – 19h00 – Le Pick'Nic*
- jeudi 8 mai 2025 : cérémonie du 8 mai – Cimetière
- samedi 10 mai 2025 : salle de spectacle – 20h00 – concert « Cissou chante seul »
- Tous les mardis de 17h30 à 19h00 : salle polyvalente – Cross-Training (sauf vacances scolaires)

* Produits frais et locaux, réservation conseillée : 06 89 89 89 97

EMPLOI JEUNE

La commune lance plusieurs recrutements :

Pour le centre aéré de Pâques :

– 1 à 2 emplois à pourvoir au service animation pour la première semaine des vacances de Pâques.

Pour les emplois jeunes de l'été 2025 :

– Ces emplois sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 18 ans et habitant sur la commune.

– Les emplois proposés consistent à travailler 1 semaine à temps complet au sein du service technique ou du service animation de la commune.

Candidature par mail à : emplois@lamottesaintmartin.fr

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat de la mairie au 04 76 30 65 53.

RECRUTEMENT SAISONNIER

Piscine municipale « Louis DUCLOT »

La commune recrute :

- 2 caissiers
- 2 serveurs
- 2 MNS ou 1 MNS et 1 BNSSA

pour le snack, dans le cadre de la saison estivale 2025.

Emplois à temps complet et/ou non complet sur l'ensemble de la saison, réservés aux jeunes de 18 à 23 ans, priorité sera donnée aux jeunes de la commune.

L'ouverture 7jours/7 sera conditionnée par le nombre de surveillants de baignade que nous aurons pu recruter.

Candidature par mail à : emplois@lamottesaintmartin.fr

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat de la mairie au 04 76 30 65 53.

ÉCOLE

Les Rythmes Scolaires

Nous sommes sur un rythme de 4 jours, soit école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les enseignants de l'école

Nous avons 3 enseignantes :

– Mélanie Pagès et Anaïs pour la classe de la PS au CE1, elles sont accompagnées d'une ATSEM (Marlène)

– Isabelle Allinei pour la classe des CE2 au CM2, qui est également la directrice de notre école.

Les inscriptions pour l'année 2025-2026

Vous pouvez venir en mairie afin de procéder à l'inscription de votre enfant pour la prochaine rentrée à partir du lundi 10 mars 2025.

Merci de vous munir du :

- carnet de santé de votre enfant
- livret de famille

ENFANCE – JEUNESSE

ACTIVITÉS VACANCES

L'inscription aux activités vacances pour Pâques est disponible sur le site internet de la commune. Vous y trouverez la brochure qui est également disponible en mairie.

Ces activités auront lieu du 21 au 25 avril 2025, sur le thème du cinéma.

Inscription 3 jours minimum sur la semaine.

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 7 avril 2025 et devra comprendre :

- le dossier complet
- le règlement

Les activités n'auront lieu que si le minima d'enfants inscrits est atteint.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le carnaval du Sou des écoles

Le 21 février dernier, le sou des écoles a convié les enfants à déambuler dans les rues du village dans leurs plus beaux costumes, puis à brûler M. Carnaval. Un vif succès !

Les festivités ont continué avec une soirée conviviale accompagnée de plateaux « charcuterie & fromage » à partager.

Merci au sou des écoles pour ce sympathique moment partagé entre petits et grands. D'autres dates sont à venir !



CMJ – Conseil Municipal des Jeunes

Le 29 janvier 2025, les jeunes du CMJ ont fait le déplacement jusqu'au Sénat.

Une journée tonique, qui les a menés à Paris, où Frédérique Puissat, sénatrice du département de L'Isère, les attendait pour une visite guidée VIP du Palais du Luxembourg.

Un moment hors du temps, qu'ils ont le privilège d'avoir vécu.

Ils ont pu saluer députés et ministres et représenté fièrement La Matheysine.

Cette journée parisienne s'est enrichie de la visite de La Tour Eiffel, de la place du Trocadéro, du Théâtre de l'Odéon, de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris, de la mairie de Paris et des halles de Châtelet avant un retour aux sources et un repos bien mérité.



CHIENS ERRANTS

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Si l'animal se laisse approcher et s'il ne porte pas de collier comportant le numéro de téléphone ou l'adresse de son détenteur, plusieurs démarches sont possibles. Vous pouvez :

- contacter la mairie qui contactera la fourrière avec laquelle elle a une convention pour venir chercher l'animal
- contacter la gendarmerie
- conduire vous-même l'animal en fourrière
- contacter une association de protection animale

Une amende de 150 € à 450 € peut être appliquée.

URBANISME

Notre commune est au RNU soumise loi Montagne et PPRM

Cela signifie qu'aucun terrain n'est constructible. Dans le cas où vous souhaiteriez savoir si votre terrain peut le devenir, vous devez effectuer des démarches d'urbanisme.

Dans le cas d'une vente où il serait indiqué dans l'annonce que le terrain est constructible, seul la présentation d'un certificat d'urbanisme opérationnel validé par les services de l'État est valable.

Nous avons reçu plusieurs « plaintes » en mairie concernant des annonces où il était indiqué « terrain constructible », cela n'est pas de notre fait, mais de la malhonnêteté de l'agent immobilier (ou du propriétaire) ayant rédigé l'annonce.

Notre secrétaire reste à votre disposition.

VIE PRATIQUE – Dépôts de déchets sauvages

Nous avons reçu des appels en mairie nous alertant sur l'apparition de déchetteries sauvages sur la commune, concernant principalement des déchets verts. La plupart de ces déchetteries sauvages se trouvent sur des terrains privés, même si non clôturés car dans la nature. Tous déchets quels qu'ils soient doivent être amenés en déchetterie. Les dépôts illégaux de déchets, quand bien même concernent-ils des déchets verts, peuvent entraîner le déport de déchets plus polluants.

La communauté de communes de La Matheysine met à disposition des habitants du territoire plusieurs déchetteries, aussi nous prions chacun des habitants de faire preuve de civisme et de bien vouloir porter l'ensemble de leurs déchets dans l'une d'elles.

Jours d'ouverture des points propres :

| Ville | Jours | Horaires |
|----------------------|--|---|
| SOUSVILLE | du lundi au samedi | 08h30-12h00 & 14h00-16h30 |
| LA MOTTE-D'AVEILLANS | mercredi, vendredi et samedi | 08h30-12h00 & 14h00-16h30 |
| CORPS | mardi matin, jeudi après-midi et samedi matin | le matin de 09 h à 12 h & l'après-midi de 14 h à 16 h |
| LA SALLE EN BEAUMONT | jeudi matin et samedi après-midi | le matin de 09 h à 12 h & l'après-midi de 14 h à 16 h |
| LAVALDENS | vendredi après-midi et samedi après-midi | le matin de 09 h à 12 h & l'après-midi de 14 h à 16 h |
| VALBONNAIS | mercredi matin, vendredi matin et samedi matin | le matin de 09 h à 12 h & l'après-midi de 14 h à 16 h |

Des nouvelles redevances sur les factures

La fréquence de facturation ne change pas (acompte fin juin et régularisation en fin d'année), toutefois l'agence de l'eau a procédé à la suppression et au remplacement de ses redevances pour les prochaines années.

Concernant les factures d'eau :

La redevance pollution domestique est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2025, mais elle est remplacée par 3 autres redevances que l'agence de l'eau a fixée comme suit :

- redevance sur la consommation d'eau potable : 0,43 €/m³ en 2025
- redevance sur la performance des réseaux d'eau potable : 0,01 €/m³ en 2025
- redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0,13 €/m³

Concernant les factures d'assainissement :

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2025, mais elle est remplacée par la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif sur la consommation d'eau potable, comme suit :

- redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif sur la consommation d'eau potable : 0,01 €/m³ en 2025

RENCONTRE AVEC « Edmond GUILLOT »

Entrevue du 23 février 2025 avec Edmond GUILLOT, habitant du hameau du Mollard.

Parlez-nous de vous :

Je suis né dans mon salon, juste derrière moi, il y a 93 ans. Je n'ai jamais quitté le village, sauf pour l'armée. J'ai fait 18 mois en Tunisie à 20 ans, puis 18 mois de vie civil entant que réserviste avant d'être rappelé pour faire 11 mois en Algérie. J'étais brigadier chef. Lors de mon retour de Tunisie j'ai travaillé 18 mois à la mine, au lavoir du villaret, j'étais trop menu pour descendre au fond. À mon retour d'Algérie j'étais bon pour le fond. À l'époque il y avait 6 trains par jour qui partaient du villaret pour St-Georges, où j'ai fini ma carrière.

J'ai connu ma femme à 27 ans, elle en avait 25. Nous nous sommes rencontrés lors d'une cérémonie des roses (décoration lors d'un mariage d'un villageois). Nous nous sommes mariés le 25 juillet 1959 et avons eu 1 enfant.

À quoi ressemblait Le Village il y a 40 ans ?

Le village a beaucoup changé, avant on croisait les villageois tout le temps, pour aller au café, pour acheter des provisions à l'épicerie, pour aller chercher de l'eau.

Aujourd'hui, il ne reste quasiment plus personne qui soit né ici, au Mollard, ça a beaucoup changé. Les gens ne se voient plus vraiment.

Y avait-il beaucoup de commerces sur Le Mollard ?

Oui, aujourd'hui il n'y a plus rien, mais à l'époque il y avait le café « Perrin », dernièrement connu sous le nom de café du soleil qui était tenu par « La Mimi » avec ses terrains de boules attenants.

Le bistrot de « La Rosa », c'était la belle-mère de M. Cuesta, elle était veuve de guerre et son fils Paul, pupille de la nation, a travaillé au chemin de fer. Ils avaient aussi 2 terrains de boules au-dessous de la route.

Le café André, chez « la Simone », qui faisait aussi épicerie. Il y avait le café d'un côté de la maison et l'épicerie de l'autre. Et enfin il y avait « le cercle », c'était pour les ouvriers de la mine du village qui cotisaient pour acheter le vin.

Vous avez passé votre enfance ici ?, vous êtes allé à l'école aussi ?

Oui, mais l'école a changé avec les années. Avant, il n'y avait pas la partie de gauche (la salle de vote et le logement du dessus), c'était juste un préau couvert pour les enfants de l'école pour les jours de pluie. L'école c'était la partie de droite, le rez-de-chaussé c'était la salle de classe et au-dessus le logement de l'institutrice. La partie gauche a été construite sous M. Magnat. Il a créé une salle des fêtes au-dessus du préau. Ce dernier ne sera fermé que bien plus tard en devenant une annexe de la mairie et la salle de vote pour les habitants du Mollard et du Majeuil. Je me souviens que l'on dansait dans cette salle des fêtes. Il a fait beaucoup de chose pour la commune M. Magnat, c'était un grand homme.

À l'époque on allait à l'école jusque 14 ans et on passait le certificat d'étude, mais on pouvait aussi passer un examen à 11 ans pour aller au collège. Moi j'ai fait ça, mais j'ai quitté le collège avant l'examen de fin d'étude. J'allais au collège de La Motte à vélo depuis le Mollard, même s'il pleuvait.

Un souvenir particulier, une anecdote ?

J'en ai plein, mais il y en a certains que je vais vous raconter il ne faudra pas les mettre par écrit.

- Avant au Mollard, nous avions un très beau four banal, il avait été refait à neuf et était en face de l'arrêt de bus en bois, désormais c'est un parking. À l'époque des gens du village trouvaient que la fumée du four était gênante, du coup il a été détruit.
- Le seul téléphone du village se trouvait au café « Perrin » (chez « La Mimi »).
- L'école du mollard servait autant aux élèves du Mollard qu'à ceux du Majeuil, mais le Majeuil, car l'école du Majeuil ne fonctionnait que de la Toussaint à Pâques, afin d'éviter aux majillons de marcher dans la neige. C'était pas la même à l'époque, il y en avait tellement qu'ils ne pouvaient pas descendre, et puis il faisait -10° à -15°C.
- À la base, l'Espace Jean MAGNAT devait être un collège. C'était pour faire concurrence à La Motte que M. MAGNAT l'a fait construire.
- L'impasse du puits perdu porte ce nom, car avant, au fond de cette impasse, il y avait un magnifique puits où les villageois venaient prendre leur eau. Mais l'un d'eux a mis fin à ses jours dedans, du coup les autres villageois ont décidé de le détruire. Après cela, ils allaient prendre l'eau au bistrot de La Rosa, elle avait une source d'eau. Elle existe toujours d'ailleurs, elle coule dans le bassin de M. CUESTA.

VIE PRATIQUE – Les Professionnels de la commune – Artisanat & Service

Just Hesperus

Bijoutière – Joaillière

Création, sur-mesure, réparation, recyclage de bijoux ancien, nettoyage et avivage, remise en état.

Adresse : 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tél : 06 75 86 17 12

Atelier de Céramique du Majeuil

Fabrication artisanale de vaisselle en céramique

Il est possible de découvrir les créations sur place ou sur le compte Instagram de l'atelier "majeuil_ceramic"

Adresse : Le Majeuil – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tél : 06 75 13 14 71

Le Pick'Nic

Food Truck de burgers locaux

Nicolas sillonne le plateau Matheysin et propose des burgers élaborés à base de produits frais et locaux.

Présent le 1^{er} vendredi de chaque mois à la salle polyvalente.

Adresse : La Molière – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tél : 06 89 89 89 97

Verveine-Citron

Traiteur

C'est des plats à emporter, de la pâtisserie et des confiseries à retirer à La Co'Lab.

Adresse : La Molière – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tél : 06 14 58 68 23

email : verv.citron@gmail.com

VIE PRATIQUE – Les Professionnels de la commune – Entretien – travaux – bâtiment

Entreprise Be Electric

Électricité générale :

Neuf et rénovation, Smart Home, Domotique, Automatismes.

Adresse : Le Mollard – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tél : 06 47 68 39 04

email : be.electric38@gmail.com

Entreprise VIAL TP

Entreprise du bâtiment :

BTP et construction – Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

Tél : 06 58 81 22 72

email : vial.tp.mv@gmail.com

Entreprise DIAFERIA David

Artisan des métiers techniques du bâtiment :

Électricité Générale, Plomberie – Sanitaire – Chauffage, Automatismes – Climatisation

Adresse : Le Majeuil – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tél : 04 76 30 02 57

Les Charpentes du Vivier

Charpentes – Couverture – Zinguerie

Adresse : Le Vivier – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tél : 06 86 86 28 77

email : lescharpentesduvivier@gmail.com

VIE PRATIQUE – Les Professionnels de la commune – Tourisme

Gîte de France

A Treffort – Pour 4 personnes

Réservations : Gîtes de France – Gîte n° 266 101

Adresse : Treffort – 38 770 La Motte-Saint-Martin

Tél : 04 76 72 56 56

email : yoannricard@aol.com

Mob'Attitude

Location de mobylettes des années 70/80 pour découvrir, le temps d'une balade, les plus belles routes de la région.

Tel : 06 11 11 03 16

email : contact@mobattitude.fr

Pour plus d'information et pour réserver : <https://mobattitude.fr/>

INFORMATIONS PRATIQUES

Contacts Mairie & École

Secrétariat / cantine / garderie : 04 76 30 65 53

École : 04 76 30 44 47

Piscine : 04 76 81 01 32

Ouverture au public : lundi et mardi de 09 h à 11 h, jeudi de 14 h à 17 h, samedi de 09h30 à 12 h.

Site internet : <https://www.lamottesaintmartin.fr/>

Email Mairie : mairie@lamottesaintmartin.fr

Email élus : elus@lamottesaintmartin.fr

Email CCAS : ccas@lamottesaintmartin.fr

Email école : ce.0380786Y@ac-grenoble.fr

Numéros d'urgence

SAMU : 15

Police : 17

Gendarmerie de La Mure : 04 76 81 00 17

Sapeurs pompiers : 18 ou 112

Enfance maltraitée : 119

Numéros pratiques

Pharmacie (La Motte-d'Aveillans) : 04 76 30 60 14

Centre médical (La Motte-d'Aveillans) : 04 76 30 77 50

La poste (La Motte-d'Aveillans) : 36 31

Dépannage Électricité ErDF : 09 726 750 38

« Mars qui rit sous les averses, prépare en secret le Printemps. »